



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 17 - séance du 25 juin 2019

1109/185.  
REÇU le  
09 OCT. 2019  
REP:.....

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2019
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 04/2019** relatif aux comptes 2018  
b) Rapport de la commission de gestion
7. a) **Préavis municipal no 05/2019** relatif aux travaux d'assainissement à effectuer sur l'immeuble sis à la route d'Eclagnens 6 à Goumoens-la-Ville (bâtiment ECA no 50 pizza des Anges et local de voirie)  
b) Rapport de la commission ad'hoc  
c) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal no 06/2019** relatif au tarif des émoluments en matière de permis temporaires  
b) Rapport de la commission ad'hoc
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame et Messieurs : Brown Katinka, Dumartheray Marc, Dutruy Nicolas, Jaquier Benjamin et Mermoud Paul se sont excusés. Membres présents : 30. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2019

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2019 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 1 abstention.

### 4. Communications du bureau

Le bureau du Conseil n'a pas de communication particulière à faire si ce n'est de rappeler aux scrutateurs et scrutateurs-suppléants des dates des élections fédérales de l'automne qui auront lieu les 20 octobre (Conseil national et 1<sup>er</sup> tour du Conseil des Etats) et 10 novembre (2<sup>ème</sup> tour du Conseil des Etats). Une formation par le Service des communes est prévue à cet effet. Nous attendons les élections statutaires de ce soir pour l'inscription des participants.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

### 5. Communications de la Municipalité

M. Laurent Vulliamy :

- Création de deux petites places de jeux pour les enfants : l'une a été aménagée au nord de la déchèterie et la seconde sera prochainement ouverte aux plus jeunes sur le ch. des Oches (provisoire). Les annonces concernant ces deux places de jeux seront faites prochainement par un tout-ménage. Ce même chemin des Oches a été fermé à la circulation en raison des travaux du nouveau collège. Deux troncs d'arbres ont été couchés sur la route pour bloquer le passage des véhicules. M. le Municipal rappelle que la zone de stationnement proche de la grande salle est réservée uniquement aux usagers. Le ch. des Craux a été mis en sens unique aussi en raison des travaux.
- Projet de régionalisation de l'épuration : un comité de pilotage des communes concernées a été créé. A l'heure actuelle, la Municipalité ne s'est engagée qu'en ce qui concerne la ratification d'une convention, jusqu'à l'élaboration des statuts. A ce moment-là, le projet sera présenté au Conseil communal dans son ensemble. Echallens a été choisie pour accueillir la nouvelle station d'épuration.

M. Jean-Pierre Millioud :

- Construction du nouveau collège : selon notre architecte – le bureau Fragnière – les travaux sont dans les temps. En raison de la canicule qui sévit ces jours, l'entreprise générale a demandé de commencer les travaux dès 06h00 le matin, ce que la Municipalité a accepté. Les riverains ont été avertis.
- Refuge des chasseurs : un dépassement de budget de Fr. 30'000.00 est constaté en raison des aménagements extérieurs, d'équipement complémentaire à l'intérieur du refuge et de l'achat d'une génératrice.

A ce stade, le Président demande s'il y a des questions sur les communications de la Municipalité ?

M. Jean-Daniel Moix demande quel est le montant total de l'adjudication concernant le nouveau collège ? Il lui est répondu que le montant global se porte à Fr. 7'882'000.00 et qu'il a été attribué à Guillet Constructions Générales SA.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 04/2019** relatif aux comptes 2018
- b) Rapport de la commission de gestion

Chacun a reçu, avec la convocation du jour : le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2018, les comptes 2018 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2018 (annexe 2). Le Président salue la Boursière, présente ce soir pour répondre aux éventuelles questions. Le rapport de la commission de gestion a été envoyé il y a peu par courriel. Le Président propose de passer la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture de leur rapport. Notons que le résultat de l'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de Fr. 15'142.01 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 200'971.10. Ce résultat bénéficiaire inclus des amortissements extraordinaires de l'ordre de Fr. 224'112.20. Un montant de Fr. 70'000.00 a été provisionné pour la facture sociale et de Fr. 50'000.00 pour la contribution au fond de péréquation.

Constatant que le solde du compte CCP de la commune n'est jamais descendu en dessous de Fr. 1'200'000.00, la commission de gestion a proposé à M. le Syndic d'utiliser ce compte pour financer une partie de nos investissements. Ce dernier a confirmé sa volonté d'utiliser env. Fr. 900'000.00 issus de ce compte pour financer en partie la construction du collège.

Notons les problèmes récurrents concernant le triage forestier soulevés une nouvelle fois par la commission de gestion. Aucune amélioration n'a été constatée. Si la situation ne change pas d'ici la fin de l'année 2019, la Municipalité pourrait prendre des mesures pour fin 2020 (retrait du comité).

Concernant l'explosion des frais de chauffage à gaz du collège d'Eclagnens en 2018, personne ne peut fournir d'explication. Le contrôle technique n'a pas constaté de problème. La commission de gestion demande à la Municipalité de poursuivre les investigations et le cas échéant d'adapter les baux des locataires.

Enfin, la commission de gestion propose au Conseil communal d'instaurer comme pratique la présentation succincte, par oral ou par écrit, du fonctionnement général des associations et autres commissions permanentes (événements marquants, risques, tendances, comptes). Il convient de noter que les montants en jeu peuvent être importants. En conclusion, la commission de gestion propose d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2018 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie M. Freiermuth et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question de la part des conseillers.

Le Syndic demande la parole et précise que concernant le financement du nouveau collège, la commune a emprunté Fr. 3'300'000.00 à un taux de 0% pendant les 24 premiers mois (Caisse intercommunale de pension). Une nouvelle réflexion se fera pour la suite.

Suite à la remarque de la commission de gestion dans son rapport concernant la difficulté à analyser les comptes du SIEGEO, M. Laurent Vulliamy répond que ces derniers ont été transmis à la

commission en date du 9 mai dernier et qu'il y a eu peut-être un problème de communication. Il propose éventuellement la lecture du rapport, mais celle-ci n'est pas spécifiquement demandée.

Mme Annie Marguerat informe l'assemblée que M. Rogivue a donné son congé au 30.06.2019 pour le broyage des végétaux de la décharge. Deux offres ont été réceptionnées, soit l'une de La Compostière et l'autre de M. Paul Mermoud. Cette dernière ne comportait pas le transport. C'est donc La Compostière qui effectuera le travail (y.c. le transport).

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président propose de passer au vote tout d'abord la proposition de la commission de gestion concernant l'état de situation régulier à donner aux membres du Conseil sur le fonctionnement des associations et autres commissions permanentes. En comptant une abstention, la majorité approuve la demande.

Les comptes 2018 sont ensuite acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la CoGes pour son analyse.

7. a) **Préavis municipal no 05/2019** relatif aux travaux d'assainissement à effectuer sur l'immeuble sis à la route d'Eclagnens 6 à Goumoens-la-Ville (bâtiment ECA no 50 pizza des Anges et local de voirie)
- b) Rapport de la commission ad'hoc
- c) Rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à M. Rémy Favre pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de Mme Dominique Martin Fahrni et M. Paul Mermoud.

Le rapport de la Cofin est ensuite lu par M. René Mattenberger. Notons que les rapports des deux commissions vont dans le même sens que le préavis municipal. La révision partielle de la toiture et le bétonnage du local de voirie ont déjà eu lieu. Il s'agit dès lors de procéder aux travaux d'étanchéité du toit de la pizzeria et de l'équiper d'un plus grand chauffe-eau.

M. Milloud précise, suite aux questions des conseillers, que la Municipalité a opté pour une réfection totale de la toiture, plutôt que de procéder par étapes, ce qui serait moins économique. De plus, la variante « toit plat » a été maintenue pour éviter de trop gros travaux. Enfin, il assure le suivi de la demande de subside dont fait mention la commission ad'hoc dans son rapport (relative à la pose d'une isolation thermique en polyuréthane).

Le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal no 05/2019 est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement à effectuer sur l'immeuble sis à la route d'Eclagnens 6 à Goumoens-la-Ville ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 15'000.00 à financer par le biais des liquidités courantes ;
- d'amortir en 2020 cette part d'investissement par un amortissement initial prélevé sur le fonds de renouvellement et rénovations, compte no 9281.9 ;
- de créer un compte d'investissement d'un montant de Fr. 15'000.00 avec amortissement sur 10 ans, soit Fr. 1'500.00 dès 2021.

8. a) Préavis municipal no 06/2019 relatif au tarif des émoluments en matière de permis temporaires  
b) Rapport de la commission ad'hoc

Le Président passe la parole à M. Roger Turin pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de Mme Claudia Jaquier et de M. Nicolas Dutruy.

La commission propose un amendement à apporter au « Tarif des émoluments en matière de permis temporaires », soit :

- le tarif comporterait 5 lignes au lieu de 6
- le document tiendrait en compte de deux tarifs distincts, soit un pour les sociétés locales et un pour les extérieures
- les montants seraient différents que ceux proposés.

Le Syndic prend la parole en rappelant le titre du préavis : un émolument est la compensation d'un travail effectué par une administration, dès lors il ne peut être différent si une société est locale ou extérieure. Le travail est le même. Sans base légale, le Département à qui le tarif sera envoyé pour acceptation ne donnera pas son accord selon lui.

Après une discussion sur le sujet, le Président propose de passer au vote les points de l'amendement de la commission ad'hoc, soit :

- est-ce que le tarif des émoluments doit comporter un tarif « sociétés locales » et un autre pour « les sociétés extérieures » ? Par une majorité, les conseillers refusent de faire cette distinction (4 oui et 3 abstentions).
- Est-ce que les rubriques doivent être modifiées telles que proposées dans l'amendement (5 lignes) ou 6 lignes comme mentionnées dans le préavis municipal ? par une majorité, les conseillers refusent les modifications et demandent le statu quo (3 pour et 1 abstention).

Le dernier vote concerne le préavis municipal proprement dit : par une majorité de oui (1 non et 2 abstentions), le préavis municipal est accepté. L'entrée en vigueur du nouveau tarif se fera dès son approbation par le Département des institutions et de la sécurité.

## 9. Elections statutaires

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire, mais précise que cela sera certainement la dernière. Le Vice-président se représente également. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection du Président et du Vice-président peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal. En ce qui concerne les scrutateurs, M. Cyril Bezençon émet le vœu de ne pas se représenter. Il a eu beaucoup de plaisir à occuper ce poste pendant 8 ans, mais sa future activité professionnelle ne lui laissera plus le temps de le faire. Mme Dominique Martin Fahrni se représente. M. Alexandre Perusset se dit intéressé. Pour les suppléants, Mme Stéphanie Masala et M. Daniel Glauser repartent pour un tour. Les conseillers approuvent ces nominations par applaudissements.

10. Propositions individuelle

Ce point tombe, faute de matière.

11. Divers

M. Rémy Bolomey demande quelques explications sur la péréquation. Le Syndic s'exécute en restant dans les généralités, le domaine étant très vaste et compliqué.

M. Jean-Daniel Moix rappelle les événements liés à la fête de l'EMS du week-end prochain (Marchâteaux).

M. Roger Turin demande si la réfection du ch. des Craux est prévue après les travaux de construction du nouveau collège ? M. Laurent Vulliamy répond que la conduite devra être remplacée, puis le tapis devra être refait. Un préavis sera présenté au conseil le moment venu.

M. Alexandre Perusset demande la transmission des fichiers sous format pdf dans la mesure du possible. Le bureau a pris bonne note.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les personnes qui se sont déplacées malgré la chaleur et clôt l'assemblée à 22h15, tout en souhaitant un bon été à chacun. Il rappelle les dates des séances suivantes : les 28 octobre et 5 décembre 2019.

Le Président :

La Secrétaire :